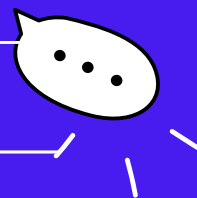
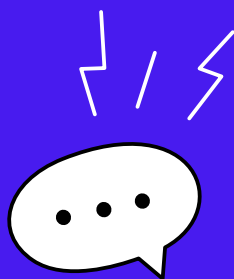
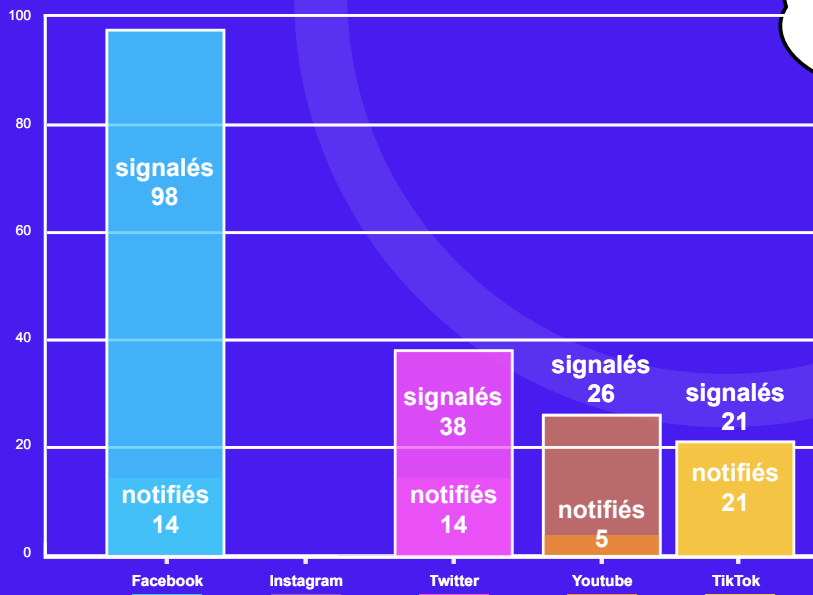


Temps de réponse aux notifications par plateforme

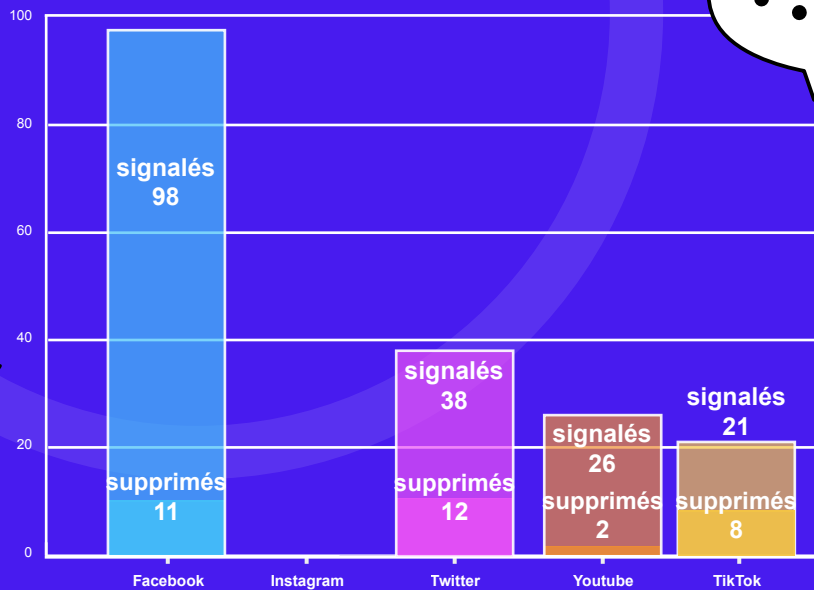
Nombre de réponse aux notifications dans les 24 heures



vee



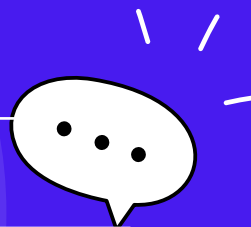
Taux de suppression par plateforme



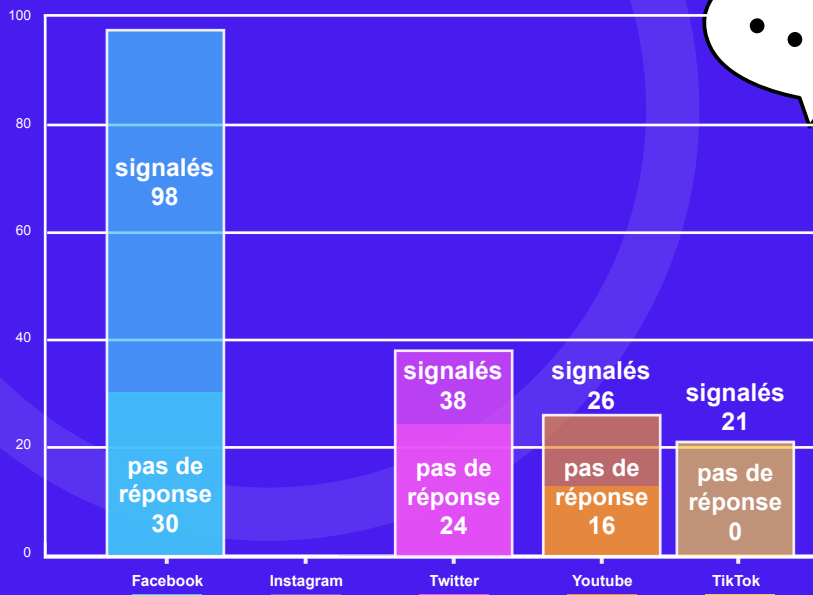
Financé par
l'Union européenne

Financé par l'Union européenne. Les points de vues et opinions exprimés n'engagent que les auteurs et ne reflète pas ceux de l'Union européenne. L'Union européenne n'en est pas responsable.

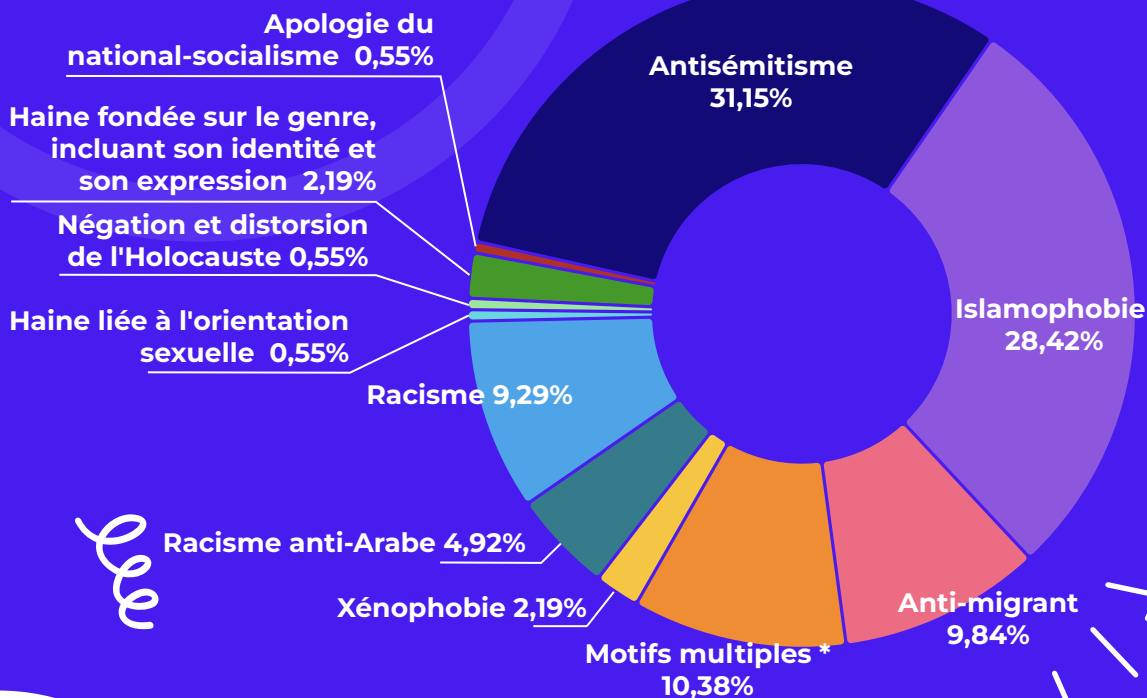
Nombre de notifications sans feedback



ell



Motifs des signalements pour conduite haineuse



* Les motifs multiples indiquent qu'un ou plusieurs motifs sont abordés dans le message, le commentaire ou la vidéo.



Résumé

Le CEJI a enregistré un total de **183 cas** depuis le début du projet, dont 72 ont été signalés entre juin et juillet. Une proportion significative (38,89 %) de ces cas récents impliquait des discours de haine anti-musulmans, tandis que d'autres visaient des réfugiés et des individus d'origine maghrébine, spécifiquement marocains. Cela reflète les discours contemporains qui influencent la société belge. La majorité des cas signalés étaient des commentaires laissés sous des publications de dirigeants politiques ou d'associations ayant un passé de promotion de la discrimination et de la ségrégation. Des appels à la violence ont également été enregistrés. Facebook et X (auparavant connu sous le nom de Twitter) ont mis du temps à réagir, laissant un nombre considérable de cas sans réponse et ne supprimant pas les discours de haine illégaux conformément aux lois belges. Certains cas n'ont été supprimés qu'après une demande d'examen plus approfondi via les « Trusted Flaggers ». En raison de ressources humaines limitées pendant la période de vacances, YouTube n'a pas été surveillé au cours de cette phase de rapport.

